

CONSTRUCTION : Maisons Pierre reprend les chantiers de sa franchise liquidée

Le tribunal de commerce de Soissons a validé la proposition de reprise de [MAISONS PIERRE](#) / T : 01.64.71.19.10 de sa société franchisée [SEISSIGMA](#) / T : 03.60.69.00.42, liquidée le 27 octobre 2022. L'entreprise va ainsi reprendre les dossiers de construction de maisons individuelles en attente dans l'Aisne, la Marne et le Nord. www.maisons-pierre.com